



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL du Mercredi 18 juin 2008 à 18 h 00

SM

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Albertville légalement convoqué le 12 juin 2008, s'est réuni le mercredi 18 juin 2008 à 18h00, au Bâtiment d'Accueil de l'Abbaye de Tamié en Commune de Plancherine sous la présidence de Yves GAZZOLA, Président du Syndicat.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 19

Nombre de délégué représenté : 0

Étaient présents :

M. Denys BLANC, M. Gérard BLANCO, M. André CARRABIN, M. Emmanuel CHARDONNET, M. Jacques DUPERRIER, M. Denis DURAND (a quitté la séance après le point 2.2 et a donné pouvoir à Emmanuel CHARDONNET), M. Jean-Pierre FAZZARI, M. Robert FILLION, M. Pierre FRISON, M. Yves GAZZOLA, M. Patrick GOLEC, M. Philippe GUIRAND, M. Maurice MURAZ-DULAURIER, M. Bertrand PERRIER, M. Thierry RANGONE, Mme. Françoise ROSTAING, M. Michel SIBUET, M. Jean-Marc SOULIE, M. Paul VINCENT.

Étaient excusés :

M. Claude BESEVAL, M. Jean-François BRUGNON.

0 - Approbation du compte rendu de la dernière séance du Comité Syndical

0.1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance du Comité Syndical - *dont acte*

Rapporteur : Yves GAZZOLA

Le compte rendu de la dernière séance du 21 mai 2008 est approuvé à la majorité des membres présents (abstention de Messieurs Jacques DUPERRIER et Emmanuel CHARDONNET).

DONT ACTE

151 rue René Cassin
73200 ALBERTVILLE

tél : 04 79 38 50 33
fax : 04 79 38 43 26

contact@siara-albertville.com

SIARA - Compte-rendu Cté Syndical du 18 06 08

Page 1/11

1 - Pour communication

1.1 - Règlement intérieur

Rapporteur : Emmanuel CHARDONNET

Conformément aux termes de la Loi n° 96-142 du 21 Février 1996 et selon les dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L 5211-1, dès lors que le Syndicat comprend une Commune de 3 500 habitants et plus, le Comité Syndical établit son Règlement Intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le Règlement Intérieur peut être déféré au Tribunal Administratif.

Le groupe de travail « Administration Générale » a validé un projet de règlement intérieur. Vu l'ordre du jour important de la séance, ce projet de règlement sera présenté lors du prochain Comité Syndical.

2 - Administration générale

2.1 - Présentation du Compte-Rendu d'activités de l'exercice 2007 par la Société Lyonnaise des Eaux France - pour avis

Rapporteur : Yves GAZZOLA

Telle que l'impose la réglementation, la société Lyonnaise des Eaux France doit présenter son rapport d'activité 2007. Aussi, il a été demandé à Monsieur Didier DEMONGEOT, Directeur Régional de la Société Lyonnaise des Eaux France, de bien vouloir présenter ce rapport d'activité.

Messieurs Jean-Pierre FAZZARI, Jacques DUPPERRIER et Emmanuel CHARDONNET questionne la Société Lyonnaise des Eaux au sujet de l'importance des volumes by-passés par temps sec.

Monsieur Damien IGNACZAK, chargé de l'exploitation de l'udep du SIARA à la Société Lyonnaise des Eaux donne les éléments de réponses suivants :

- d'un point de vue hydraulique, par temps de pluie
- afin de garder la même qualité des boues tout au long de l'année. L'udep a des apports extérieurs de matière avec les matières de vidange qui sont des apports non réguliers et qui ne sont pas de même nature que les effluents traités à l'udep. L'injection des matières de vidanges donne des à coup au niveau de l'indice de boues. Un indice de boues est correct quand sa valeur est voisine de 100-150 mL/g. En été, on a des bonnes valeurs car les températures sont élevées et que les bactéries aérobie (qui ont besoin d'oxygène) fonctionne mieux. Par contre en hiver, les températures sont basses et l'indice de boues peut monter jusqu'à 600 mL/g. Quand ,en plus, on a un apport d'eaux claires parasites de temps de pluies, au niveau de l'exploitation de l'udep, soit on perd les boues du clarificateur, soit on by-pass en tête de réseau.

En 2008, l'indice de boues a été plus médiocre que les autres années. Les raisons peuvent être l'apport de matière de vidange concentrées et le raccordement des Communes du SIARF.

La MISE va tenir compte de ces bilans de l'udep.

Monsieur Maurice MURAZ, s'interroge sur les éventuels problèmes d'odeurs sur le site de l'udep. A l'heure actuelle, le bâtiment d'exploitation où sont traitées les boues n'est pas désodorisé. Mademoiselle Sophie MAHIEU informe les élus qu'un éventuel rachat de la désodorisation de l'udep du SIARF (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vanoise) avait été envisagé, puis abandonné

après discussion avec l'exploitant, vu l'importance des travaux à engager pour adapter les installations.

POUR AVIS

2.2 - Présentation du rapport sur le prix et la qualité du Service Public du SIARA pour l'exercice 2007 - pour avis

Rapporteur : Yves GAZZOLA

Il est proposé au Comité d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SIARA pour l'année 2007 tel que présenté en séance.

Monsieur Gérard BLANCO interroge le Comité suite au Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Fayet sur la possibilité d'une prise en charge financière par le SIARA de l'établissement des factures d'eau. Cette question sera étudiée et fera l'objet d'une communication à un prochain Comité.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Président va adresser avant le 30 septembre 2008, au maire de chaque Commune membre le rapport sur le prix et la qualité du Service Public du SIARA, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le Maire communique ce rapport au Conseil Municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les Conseillers Délégués de chaque Commune membre de l'organe délibérant du Syndicat peuvent être entendus. Le Président du Syndicat peut être entendu par le Conseil Municipal de chaque Commune membre, soit à sa demande, soit à celle du Conseil Municipal.

POUR AVIS

Le Comité, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SIARA pour l'année 2007 tel que présenté en séance.

2.3 - Consultation étude d'opportunité dans la prise de compétence intégrale - décision

Rapporteur : Yves GAZZOLA

Le Président souhaite lancer une consultation sur l'opportunité de la prise de compétence intégrale en matière d'assainissement collectif. Cette étude s'appuiera sur des volets administratif, juridique, technique et financier.

Le montant estimatif de la prestation est de 20.000 €uros HT et une délai de réalisation de 4 à 5 mois.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette consultation en procédure adaptée. Le groupe de travail « Étude d'opportunité d'évolution de la compétence du Syndicat » validera le dossier de consultation et procédera au dépouillement des offres en vue de l'attribution de la prestation.

DÉCISION

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le lancement d'une consultation sur l'opportunité de la prise de compétence intégrale en matière d'assainissement

collectif pour un montant estimatif à 20.000 €uros HT et un délai de réalisation de 4 à 5 mois.

3 - Études et travaux

3.1 - Modélisation hydraulique des collecteurs intercommunaux - *décision*

Rapporteur : Yves GAZZOLA

La MISE a informé le Président que le dossier de renouvellement de l'autorisation de rejet du système d'assainissement du SIARA va être présenté au Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 1er juillet 2008.

Le Président va être convoqué afin d'argumenter la demande de renouvellement de l'autorisation de rejet du système d'assainissement du SIARA. Il est rappelé que cela découlera sur la rédaction d'un arrêté d'autorisation de rejet pour la période de transition de 2008 à 2012, c'est à dire jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation de l'unité de dépollution des eaux usées.

La MISE recommande au SIARA de présenter au CODERST, du 1er juillet 2008, une programmation des travaux validée par le Comité suite à l'étude de modélisation des réseaux.

Le jeudi 12 juin 2008 a eu lieu une réunion en présence de Patricia DEPROST de la Mission Inter Service de l'Eau (MISE) et d'Antoine PARAY du Bureau d'Études Safège.

Cette réunion avait pour but de faire valider par la MISE un scénario et une programmation de travaux à l'issue de l'étude de modélisation des réseaux intercommunaux d'assainissement du Syndicat. Le scénario validé par la MISE a été présenté en séance par le Bureau d'Études Safège. La présentation est disponible sur simple demande auprès des services.

En conclusion de l'étude de modélisation hydraulique des réseaux intercommunaux d'assainissement du SIARA, il est demandé au Comité de se prononcer sur le scénario à retenir pour la programmation des travaux à venir.

Monsieur Fabrice SAUSSAC du Bureau d'Études Safège rappelle que 90 % des volumes à stocker proviennent des réseaux unitaires et 10 % des réseaux « séparatifs » non conforme.

Monsieur Thierry RANGONE souhaite insister sur l'importance à donner à l'élimination d'eaux claires parasites à l'amont afin de ne pas continuer à engorger les réseaux comme c'est le cas à présent. Des mesures coercitives seront étudiées par le Groupe de Travail « Administration Générale » dans le cadre de la révision du règlement intercommunal d'assainissement.

DÉCISION

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le scénario suivant:

- Bassin de stockage:

- ✓ réhabilitation du bassin d'aération et du clarificateur de l'unité de dépollution des eaux usées actuelle, en bassins de stockage en vue d'un stockage d'effluents par temps de pluie de 7.100 m³, soit 65 % d'interception des effluents by-passés actuellement au niveau du réseau.
- ✓ renforcement du collecteur principal en diamètre 600 et 800 mm.
- ✓ estimatif travaux : 7.400.000,00 €uros HT

- Unité de dépollution des eaux usées:
 - ✓ création d'une nouvelle udep sur le site actuel
 - ✓ estimatif travaux : 12.000.000,00 €uros HT

- Autosurveillance:
 - ✓ mise en oeuvre de l'autosurveillance des réseaux pour les déversoirs représentant une pollution équivalente à 70 % des rejets
 - ✓ estimatif travaux : 115.500,00 €uros HT

La programmation des études et travaux se fera de la façon suivante:

Sur l'extension de l'udep

- consultation du maitre d'oeuvre - 2009
- lancement des études de conception - 2010
- appel d'offres constructeur - 2011
- travaux et livraison - 2011/2012

Sur les bassins de stockage

- consultation du maitre d'oeuvre - 2009
- lancement des études de conception - 2010
- appel d'offres constructeur - 2011
- travaux et livraison - 2012/2013

4 - Affaires financières

4.1 - Compte Administratif 2007 - *décision*

Rapporteur : Françoise ROSTAING

Le Compte Administratif 2007 fait apparaître un résultat de clôture 2007 de 1.105.952,75 €uros provenant d'un excédent de la section de fonctionnement de 927.911,463 €uros et d'un excédent de la section d'investissement de 178.041,29 €uros.

Pour information le Compte Administratif 2006 faisait apparaître un excédent d'investissement de 266.833,95 €uros et un excédent de fonctionnement de 923.936,33 €uros.

En tenant compte de la régularisation des ICNE en 2007 et des restes à réaliser de 229.445,90 €uros en dépenses d'investissement, 2.980,00 euros en recettes d'investissement, de 12.634,59 €uros en dépenses de fonctionnement et de 75.217,15 euros en recettes de fonctionnement, les résultats définitifs font ressortir un excédent global de clôture de 942.069,41 €uros issu d'un déficit d'investissement de 48.424,61 €uros et d'un excédent de fonctionnement de 990.494,02 €uros.

En annexe 1 est présenté un état récapitulatif retraçant ces résultats.

DÉCISION

Sous la Présidence de Françoise ROSTAING, désignée par l'Assemblée pour procéder aux modalités de vote, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Administratif 2007 tel que présenté par le Président.

4.2 - Compte de Gestion 2007 - décision *Rapporteur : Françoise ROSTAING*

Dans le prolongement du Compte Administratif 2007, le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le Compte de Gestion 2007 du Receveur Syndical dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif 2007.

Le Comité après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion du Receveur et le Compte Administratif de l'ordonnateur:

1°/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

DÉCISION

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Compte de Gestion 2007.

4.3 - Affectation du résultat 2007 - décision *Rapporteur : Françoise ROSTAING*

Les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés au Compte Administratif 2007 doivent faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit en excédent à la section de fonctionnement.

Il est proposé l'affectation du résultat 2007 de la manière suivante :

Investissement :

Excédent constaté au CA 2007	178.041,29 Euros
Déficit sur Reste à réaliser	226.465,90 Euros

Besoin de financement	48.424,61 €uros
Fonctionnement :	
Excédent constaté au CA 2007	927.911,46 €uros
Excédent sur Reste à réaliser	62.582,56 €uros
Excédent disponible	990.494,02 €uros
Proposition d'affectation à la section d'investissement	48.424,61 €uros
Le solde sera reporté en excédent de fonctionnement	942.069,41 €uros

DÉCISION

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte l'affectation du résultat 2007 telle que proposée.

4.4 - Décision modificative n°1-2008 - *décision*

Rapporteur : Françoise ROSTAING

La décision modificative n° 01-2008 permet la reprise de résultat 2007. Elle est présentée en annexe 2.

DÉCISION

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la Décision Modificative n° 01-2008 telle que présentée en séance.

4.5 - Demandes de subventions - *pour information*

4.5.1 - Albertville - Avenue Sainte Thérèse - *décision*

Rapporteur : Paul VINCENT

L'estimation des travaux est de 234.334,00 €uros HT.

Il est demandé au Comité :

- de solliciter l'Agence de l'Eau et le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention,
- d'autoriser le Département à percevoir pour le compte du SIARA la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui verser.

DÉCISION

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement sur la proposition du rapporteur.

4.5.2 - Gilly sur Isère - Chemin de la Plaine - *décision*

Rapporteur : Paul VINCENT

L'estimation des travaux est de 228.056,00 €uros HT.

Il est demandé au Comité :

- de solliciter l'Agence de l'Eau et le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention,
- d'autoriser le Département à percevoir pour le compte du SIARA la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui verser.

DÉCISION

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement sur la proposition du rapporteur.

4.5.3 - Unité de dépollution des eaux usées - décision

Rapporteur : Paul VINCENT

L'estimation des travaux est de 12.000.000,00 €uros HT.

Il est demandé au Comité :

- de solliciter l'Agence de l'Eau et le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention,
- d'autoriser le Département à percevoir pour le compte du SIARA la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui verser.

DÉCISION

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement sur la proposition du rapporteur.

4.5.4 - Bassin de stockage - décision

Rapporteur : Paul VINCENT

L'estimation des travaux est de 7.400.000,00 €uros HT.

Il est demandé au Comité :

- de solliciter l'Agence de l'Eau et le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention,
- d'autoriser le Département à percevoir pour le compte du SIARA la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui verser.

DÉCISION

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement sur la proposition du rapporteur.

4.5.5 - Autosurveillance des réseaux - décision

Rapporteur : Paul VINCENT

L'estimation des travaux est de 115.500,00 €uros HT.

Il est demandé au Comité :

- de solliciter l'Agence de l'Eau et le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention,
- d'autoriser le Département à percevoir pour le compte du SIARA la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui verser.

DÉCISION

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement sur la proposition du rapporteur.

5 - Questions et informations diverses

5.1 - Date et lieu du prochain Comité Syndical - *dont acte*

Rapporteur : Yves GAZZOLA

Le prochain Comité sera fixé à la rentrée. La date vous parviendra ultérieurement

5.2 - Information et questions diverses

**COMPTE ADMINISTRATIF, AFFECTATION DU RESULTAT 2007
BALANCE GENERALE GENERALE BUDGET SIARA 2007**

S.I.A.R.A	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats 2006		266 833,95		923 936,33		1 190 770,28
Affectation du résultat						
Opérations de l'exercice	362 197,84	275 049,33	592 565,73	596 540,86	954 763,57	871 590,19
TOTAUX	362 197,84	541 883,28	592 565,73	1 520 477,19	954 763,57	2 062 360,47
Résultats de clôture 2007		179 686,44		927 911,46		1 107 596,90
Restes à réaliser	229 445,90	2 980,00	12 634,59	75 217,15	242 080,49	78 197,15
TOTAUX CUMULES	591 643,74	544 863,28	605 200,32	1 595 694,34	1 196 844,06	2 140 557,62
Résultats définitifs	46 780,46			990 494,02		943 713,56

SIARA – DECISION MODIFICATIVE 2008 N°1

SITUATION FINANCIERE DU S.I.A.R.A.							
LIBELLES		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
Résultat à la clôture de l'exercice 2007							
		229 445,90	178 041,29		927 911,46		
Restes à réaliser							
			2 980,00	12 634,59	75 217,15		
Montant disponible							
			48 424,61	990 494,02			
EXCEDENT REEL CONSTATE AU CA 2007				942 069,41			
OPERATIONS A INSCRIRE EN DM1							
IMP.UT.	LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
001 / SIARA	Excédent antérieur reporté		178 041,29				
002 / SIARA	Excédent antérieur reporté						927 911,46
1068 / SIARA	Autofinancement		48 424,61				
020 / SIARA	Dépenses imprévues (pour équilibrer max 7,5 %)						
022 / SIARA	Dépenses imprévues (pour équilibrer max 7,5 %)			34 378,76			
6718 / SIARA	Charges exceptionnelles (pour équilibrer)			956 115,26			
2315 / SIARA	Installation matériel technique (pour équilibrer)						
RESULTATS		0,00	226 465,90	990 494,02	927 911,46		
REPORTS (pour rappel)		229 445,90	2 980,00	12 634,59	75 217,15		
EQUILIBRE GENERAL (AVEC LES REPORTS)		229 445,90	229 445,90	1 003 128,61	1 003 128,61		